



## Peut on obtenir de l'argent pour ses études de son géniteur ?

Par **womb**, le **13/11/2008** à **14:41**

Bonjour, voilà j'ai 17 ans et 18 ans dans 3 mois, je n'ai été reconnue que par ma mère et je n'ai jamais vu mon père qui ne m'a pas reconnue mais dont je connais le nom, je me trouve dans une situation difficile car ma mère compte me jeter de chez moi dès mes 18 ans car je ne souhaite pas continuer médecine et que je souhaite faire supinfo, le problème est que je suis sans ressource et que l'école que je veux faire coûte 5000 euros / ans et que même si je prends un job à côté je ne pourrais jamais payé le loyer, l'école et tout le reste, je voulais savoir s'il était possible de recourir à une procédure me permettant d'obtenir l'argent nécessaire à mes études de mon géniteur, je sais qu'il est aisé et bien que jusqu'à présent je n'ai jamais souhaité le rencontrer, je suis dans une véritable impasse...

Par **Tisuisse**, le **13/11/2008** à **18:32**

Bonjour,

Si votre géniteur vous a reconnu, oui, vous le pouvez mais votre mère sera aussi appelée à vous aider à financer vos études, même si elle vous met dehors à 18 ans. L'article 213 du Code Civil stipulent, en substance, que les parents doivent subvenir aux besoins de leurs enfants (et pas seulement le papa) jusqu'à ce que cet enfant puisse être totalement et financièrement indépendant. Cette obligation ne s'arrête pas avec la majorité de leur enfant.

C'est le Juge aux affaires familiale qui est compétent et vous, sans ressource, aurez droit à l'aide judiciaire totale.

Par **womb**, le **13/11/2008** à **23:17**

Mon géniteur ne m'a pas reconnu et ma mère est au seuil le plus bas de pauvreté donc même si je la trainais devant les tribunaux, je ne pourrais rien obtenir d'elle et je ne veux pas la mettre dans cette situation quoiqu'elle décide de faire à 18 ans.

Par **Marion2**, le **13/11/2008** à **23:51**

Bonjour womb,

La seule façon pour vous que votre père biologique vous aide, il faut qu'il vous reconnaisse. Essayez avant tout une démarche à l'amiable. Contactez le, expliquez lui votre situation et s'il refuse de vous aider, signifiez lui que vous allez engager une action en justice pour faire reconnaître sa paternité.

N'hésitez pas si vous avez besoin d'aide.

Bon courage à vous.

Par **womb**, le **14/11/2008** à **00:55**

Merci de votre aide, je vais tenter de le contacter et de trouver un arrangement sinon je ferai ce que vous avez dit...